

Ecole Supérieure de Droit à l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso)

P. Meyer

La Coopération Technique Universitaire Belge ne se limite évidemment pas au secteur du développement rural. Il a paru utile d'esquisser ici les grandes lignes du projet «Ecole Supérieure de Droit E.S.D.» organisée en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso. La synthèse qui suit a été réalisée sur la base d'un document plus complet rédigé par le Chef du projet P. Meyer ; cette note peut être obtenue sur simple demande au Secrétariat d'Agri-Overseas.



Le projet Ecole Supérieure de Droit se réalise au sein de l'Université de Ouagadougou et a, en conséquence, comme partenaire national le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique.

Le projet E.S.D. est d'abord un projet d'appui à la formation juridique dispensée au sein de l'Université de Ouagadougou. Cet objectif implique une contribution à la formation universitaire dans le domaine du droit. On poursuit, en outre, un objectif plus vaste de diffusion du droit national. En effet, la méconnaissance et l'ineffectivité du droit constituent au Burkina — et dans nombre de pays africains — un problème majeur.

Le projet assure enfin, à la demande des autorités publiques nationales, un service de consultation juridique.



Le projet a débuté en 1983 et a fourni du personnel spécialisé, passé progressivement de 6 unités à 4 en 1986 et à 2 depuis 1990 ; trois missions brèves d'enseignement sont pré-

vues par an actuellement.

Le projet a fourni à l'E.S.D. des moyens matériels consistant en :

- un fond documentaire (2800 ouvrages et 44 collections)
- des équipements informatiques et des appareils de reproduction par micro-fiches.
- du matériel divers de bureau, et plusieurs tables, chaises, photocopieuses, machines à stencils à encre et électroniques.
- des bourses de stage destinées à la formation complémentaire d'homologues en Belgique et de certains étudiants sortis de l'E.S.D.

Les activités de recherche ont consisté essentiellement en un travail de recherche documentaire, en publications, et dans l'organisation et la participation à des séminaires.

Le projet et l'E.S.D. publient ensemble la Revue Burkinabé de Droit (18 numéros semestriels parus). Les enseignants eux-mêmes collaborent à diverses publications en plus des manuels de droit mis à la disposition des étudiants et du public.

Deux enseignants chercheurs belges ont, dans le cadre d'une sous-commission technique spécialisée de 3 personnes, élaboré la version définitive du nouveau Code des Personnes et de la Famille. Un enseignant a collaboré à une étude commandée par le Programme des Nations-Unies pour le Développement sur les collectivités publiques décentralisées.

Adresse :

Projet Ecole Supérieure de Droit
03 - B.P. 7021 Ouagadougou 03. Burkina Faso.

reçu le 25.04.91 et accepté pour publication le 25.04.91

The opinions expressed are the sole responsibility of the author(s) concerned.
Les opinions émises sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs.
De geformuleerde stellingen zijn op de verantwoordelijkheid van de betrokken auteur(s).
Las opiniones presentadas son de la única responsabilidad de los autores concernidos.